

« Mobilisés pour l'emploi, une dynamique à confirmer, des stratégies à partager »

Compléments liés à l'impact de la pandémie de COVID 19 et ses conséquences économiques et sociales

La situation¹

Des sujets d'inquiétude

→ **De fortes fluctuations du niveau d'activité des principaux secteurs d'activité économique** du Maine-et-Loire en 2020 : - 30 % en avril, - 4 % en septembre, - 11 % en novembre, - 7 % en décembre.

→ **Le nombre de défaillances d'entreprises en 2020 est en forte baisse par rapport à l'année 2019**, en raison des reports de dossiers pendant les périodes de confinement et des aides qui ont permis le maintien des entreprises. **Mais de nombreuses cessations d'activités attendues en 2021.**

→ **Une augmentation du taux de chômage de près de 1 % par rapport à 2019²** : 9,7 % au 3^{ème} trimestre 2020 contre 8,9 % à la même période en 2019 sur la zone d'emploi d'Angers.

NB : ce taux ne tient compte que des personnes inscrites à pôle emploi

→ **Un taux de chômage toujours plus anormalement élevé sur la zone d'emploi d'Angers** que dans les autres bassins d'emplois de la région.

→ **Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi restent inférieures à leur niveau de 2019**, - 28 % en novembre 2020, par rapport à novembre 2019, - 80 % en mars 2020.

Des points de vigilance

→ **Une augmentation conséquente du nombre de bénéficiaires du RSA** (+10 % en 2020, +20 % aujourd'hui)

→ **Une situation fragile des jeunes, des intérimaires et des emplois saisonniers** (ex : tourisme, hôtellerie)

→ **Les secteurs en difficulté de recrutement avant la pandémie restent en tension**, dans certains cas se sont accentués.

→ **Des structures d'insertion fragilisées par la crise sanitaire**

→ **Un fossé se creuse entre les jeunes restés dans une dynamique d'insertion professionnelle et ceux que la pandémie a totalement démobilisé**

→ **La difficulté de mise en relation entre jeunes et entreprises reste une réalité**, avec une frilosité persistante des jeunes vis à vis de l'alternance ou de l'apprentissage

Des éléments positifs malgré la crise

→ **Un rebond des créations d'entreprises** sur le département : + 48 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2020 après -20 % entre le 1^{er} et le 2^e trimestre, avec une forte proportion de micro-entreprises.

→ **L'emploi salarié augmente à nouveau sur le département**, depuis le 3^e trimestre 2020 (+ 1,5 %), de même que l'emploi intérimaire + 35 % après une chute de 41 % au 1^{er} trimestre et 28 % au 2^e trimestre.

¹ Tableau de bord économique et social – suivi de la reprise en Maine-et-Loire – Insee et Préfecture de la Région des Pays de la Loire

² Taux de chômage localisés par département et zone d'emploi au 3^{ème} trimestre 2020

→ **Un soutien de l'Etat exceptionnel, avec ses partenaires, notamment la Région** : aide à l'apprentissage, aides à l'alternance, aides à l'emploi, Plan "un jeune/une solution, chômage partiel, Plan général contre la bascule dans la pauvreté, 100 000 missions de service civique supplémentaires, parcours de formation et places supplémentaires de formation etc.

→ **Une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels**

→ **Des secteurs d'activités peu touchés par les effets de la pandémie, porteurs de projets de développement**

Les priorités

Au regard de la nouvelle situation économique et sociale, le Conseil de développement propose ici une relecture des priorités proposées dans sa contribution [« Mobilisés pour l'emploi »](#), de novembre 2019.

1/ Mettre en place une instance de dialogue territorial

Alors que les défaillances d'entreprises et les licenciements et ruptures conventionnelles risquent de bondir en 2021, lorsque les aides exceptionnelles vont progressivement diminuer, il est urgent de **mettre au point une stratégie commune, un plan d'action coordonné** avec tous les acteurs de l'emploi, au niveau d'Angers Loire Métropole et des communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance, rassemblées au sein du Pôle métropolitain Loire Angers.

Collectivités locales, départementales, régionales, organisations patronales, syndicales, acteurs de de l'éducation, de l'orientation, de la formation, de l'accompagnement des demandeurs d'emploi doivent rapidement se retrouver, dans le cadre d'instances existantes comme le CLEFOP ou en dehors. Elles doivent en effet, ensemble, convenir d'un plan pour anticiper cette période difficile à venir et s'assurer, via tous leurs dispositifs, outils, aides existants ou à venir, de toucher toutes les entreprises en difficulté qui auront besoin d'être accompagnées, mais aussi celles qui doivent adapter leurs activités à ce nouveau contexte et aux transitions à venir. Ce plan doit aussi permettre d'ajuster les dispositifs et aides existantes portés par l'un ou plusieurs acteurs de l'emploi afin de toucher tous les jeunes de l'orientation scolaire à l'insertion professionnelle et les salariés dans leur reconversion professionnelle, travaillant, quelle que soit leur communes centre, polarité ou non d'Angers Loire Métropole et des communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

2/ Déployer les propositions du Conseil pour répondre aux besoins de personnel des entreprises

Le nouveau contexte économique n'a pas réduit les difficultés de recrutement subies par certains secteurs d'activité, parfois, elle l'a accru. Il paraît donc important d'engager rapidement, des actions nouvelles pour faire connaître les entreprises et les métiers du territoire ou simplement démultiplier, ajuster les actions existantes pour les déployer à grande échelle. Elles doivent en effet parvenir à toucher tous les salariés, jeunes, parents, conseillers d'orientation, enseignants, conseillers emploi des communes du territoire.

- Valoriser, partager pour les démultiplier, les expériences et initiatives locales de rencontres entreprises/enseignants/accompagnant
- Accompagner, soutenir les établissements scolaires dans leurs initiatives visant la découverte des entreprises et des métiers du territoire par leurs élèves et leurs parents
- **Créer un portail internet unique d'accès aux différents sites Internet** d'information et de services sur la formation et l'emploi
- **Soutenir ou développer des opérations de mise en relation entre entreprises et actifs en emploi ou demandeurs d'emploi**

3/ Renforcer l'accompagnement des actifs en activité ou en recherche d'emploi et futurs actifs

Aux reconversions professionnelles imposées par l'impérative transition écologique s'ajoutent désormais les reconversions professionnelles engendrées par les effets de la pandémie. Il s'agit donc, dans le plan d'action commun, de se donner les moyens, sur l'ensemble du territoire, d'un **accompagnement complet et continu** des personnes en recherche d'emploi et des personnes dont le métier va disparaître ou changer.

Cet accompagnement doit se faire **sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain** par l'information, la formation y compris via des opérations collectives qui ont prouvé leur efficacité, mais aussi l'aide à l'accès à certains services pour lever des freins périphériques tels que l'accès à un moyen de déplacement sécurisé ou de garde d'enfant à des horaires décalés ou non, à des moyens de connexion Internet alors que le télétravail va désormais s'imposer dans certains secteurs.

Par ailleurs, au moment où de nombreux jeunes sont déstabilisés par la situation actuelle, il y aura lieu d'inclure dans ce plan des **actions particulières pour accompagner les jeunes dans leur orientation et leur insertion professionnelle, avec un suivi à moyen ou long terme**, avec des opérations à démultiplier telles que celles conduites dans le cadre du dispositif Garantie Jeune, les « Rallyes pour l'emploi », « Un essai transformé pour l'emploi » du SCO rugby.

